

## 1) Modifications du règlement 2019-2020

Les principales modifications entérinées lors de la réunion des 29 et 30 juin sont les suivantes :

**Article 10** : La commission nationale estime que la quasi-totalité des tenues présentées lors des différentes compétitions nationales répond à la réglementation. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison majeure pour faire évoluer cet article.

Cependant, afin d'éviter tout quiproquo, l'article sera réorganisé de la façon suivante :

1. Obligations
2. Précisions sur la tenue féminine
3. Précisions sur la tenue masculine
4. Interdictions.

L'application de la pénalité est toujours fonction de la décision du DS et du PJ. S'il y a désaccord, un avertissement sera donné. La justification de la pénalité ne sera plus annoncée au micro.

**Article 12.4** : obligation de saluer le jury, à l'entrée comme à la sortie.

**Article 14** : la dérogation est supprimée de cet article pour être incorporé à l'article 16.

**Article 16** : suppression de l'annexe 4.

Ajout de la mention « En cas de litige en région, c'est la commission nationale qui statuera sur l'acceptation ou non de la demande de dérogation ».

**Article 22.7** s'applique pour toute compétition nationale.

**Article 31.2** : le duo D ne s'applique que pour un twirler ayant le 6ème degré et l'autre ayant le 5ème degré. Création de la catégorie Duo E, les 2 twirlers devant détenir le 6ème degré.

**Articles 32.11 et 33.7** : Afin de pouvoir poursuivre une organisation optimale du championnat équipes & duos, il nous faut contenir le nombre d'équipes sélectionnées. Ainsi les notes minimum pour la sélection des équipes passent à 5.500 en technique et 11.00 en note totale.

**Article 32.9** : temps de passage des équipes JES de 2'30" à 3'00".

**Article 62** : 1 juge pour 1 à 7 individuels, 2 de 8 à 14 et 3 pour + de 14.

## 2) Planning 2019-2020

5 & 6 octobre 2019 : Recyclage national des AF3, formateurs régionaux juges techniques et PJ/RA/CC à Mâcon.

15 décembre 2019 : examen de juges.

14 & 15 mars 2020 : coupe nationale.

11 & 12 avril 2020 : championnat national individuels.

27 & 28 juin 2020 : championnat national équipes & duos.

Les lieux des compétitions nationales seront annoncés après la validation du Comité Directeur de la FSCF.

La commission nationale adresse ses vifs remerciements aux associations de Rémy, La Motte-Servolex et La Roche-sur-Yon pour la qualité de leur organisation des compétitions nationales 2019.

## 3) Autres informations

- ✓ Une prochaine lettre-info apportera des précisions sur la restructuration des modules AF1, AF2, AF3, CF et BAF.
- ✓ Le respect n'a pas toujours été au rendez-vous lors de compétitions nationales, notamment pour le championnat équipes & duos. Nous invitons une nouvelle fois les cadres techniques, dirigeants à faire de la pédagogie auprès de tous leurs adhérents.
- ✓ De même les zones d'échauffement corporel et les zones d'échauffement réglementées ne sont pas toujours respectées. Nous mettrons en place un deuxième DS par salle afin de mieux organiser ces zones.
- ✓ La commission nationale recherche une personne susceptible de pouvoir filmer les compétitions nationales. Merci de vous faire connaître auprès de Pascal Le Gouic (responsable des activités gymniques et d'expression au siège fédéral : [pascal.legouic@fscf.asso.fr](mailto:pascal.legouic@fscf.asso.fr)).

Yves LAMBERT  
Responsable national CNTw